CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Direction de la communication

Le 6 juin 2019

FICHE PRESSE

Téléphonie mobile : Installation d'un nouveau pylône

Ce pylône permettra à terme aux opérateurs d'améliorer la couverture des communes de Beauziac et de Pindères.

Afin d'améliorer la couverture mobile du territoire, l'Etat a lancé à partir de 2016 le programme « Zones blanches centre-bourg ». Ce programme recensait les communes reconnues prioritaires et proposait un régime d'aide aux collectivités qui souhaitaient assurer la construction des infrastructures (pylônes…) nécessaires aux opérateurs.

Conscient de l'importance d'apporter à court terme une meilleure couverture mobile sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones moins denses, le Conseil départemental avait pris les devants et s'était porté volontaire **pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux et ainsi accélérer le déploiement**.

C'est dans ce cadre que **trois premiers pylônes** ont été construits en 2018 afin de couvrir les communes d'Auradou, Frespech, Hautefage-la-Tour, Massels et Thézac. Entre septembre et octobre 2018, ces pylônes ont été mis à disposition des opérateurs pour l'installation des équipements radio qui apportent désormais une couverture de téléphonie mobile de qualité sur ces territoires.

Dans la continuité de ce programme, le Département intervient aujourd'hui pour construire un nouveau pylône permettant la couverture des communes de Beauziac, Pindères et du futur Center Parcs. SFR a été désigné comme l'opérateur « leader » sur cette installation.

Le budget de l'opération s'élève à 250 000 € (200 000 € du Département et 50 000 € de l'Etat).
Le pylône mesure 45 m de haut et l'emprise au sol est d'environ 25 m². Grâce à la maîtrise d'ouvrage départementale, une attention toute particulière a été portée à l'inscription paysagère de la structure.

De nouvelles opérations programmées dans le cadre du « New deal mobile »

Afin d'accélérer la couverture numérique du territoire en 4G, l'Etat a récemment mis en place un nouveau dispositif, intitulé **« New Deal mobile », à la charge des opérateurs.** A ce titre, le Département joue un rôle moteur auprès des collectivités pour identifier les secteurs encore mal couverts et potentiellement éligibles.

Des opérations sont ainsi en cours, au titre du programme de « couverture mobile ciblée » pour 2018, pour la création, d'ici 2020, de 8 nouveaux sites permettant de couvrir les communes de Sauméjan, Bajamont, Beauville, Cours, Engayrac, Grayssas, Montaut et Madaillan.

Des secteurs des communes de Blanquefort-sur-Briolance, Cuzorn, Fumel, Saint-Front-sur-Lémance, Sauveterre-la-Lémance, Saint-Romain-le-Noble, Saint-Urcisse, Pompogne, La Réunion, Foulayronnes, Madaillan et Fourques-sur-Garonne viennent - ou vont très prochainement faire l'objet - d'un arrêté ministériel au titre du programme de « couverture mobile ciblée » pour 2019.

A compter de la publication de l'arrêté fixant la liste des sites à couvrir, les opérateurs ont un délai de 24 mois pour couvrir la zone.

Contact presse :
Matthieu Stievet**, **Directeur de la Communication
Tél. : 05 53 69 45 11 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr